

Rennes, le 1^{er} mars 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Autorisation de chasses particulières pour l'espèce sanglier pendant le mois de mars 2019

La densité de population de sangliers en Ille-et-Vilaine engendre des dégâts agricoles importants malgré des prélèvements en hausse depuis plusieurs saisons. A ce phénomène s'ajoute le risque de l'introduction de la fièvre porcine africaine* sur le territoire français, ayant déjà conduit à prendre des mesures de prévention vis-à-vis des élevages porcins et de la faune sauvage.

Dans ce contexte, il a été décidé de maintenir temporairement une pression de chasse importante en vue de maîtriser la population de sangliers dans le département d'Ille-et-Vilaine.

En conséquence, des **autorisations individuelles de « chasses particulières »** seront délivrées par la Direction départementale des territoires et de la mer, après avis de la Fédération départementale des chasseurs, **pour la période du 1er au 31 mars 2019 inclus.**

Les détenteurs de plan de chasse sont invités à compléter le formulaire en ligne de demande d'autorisation de « chasses particulières » pour l'espèce sanglier, comme ils y ont été invités par mail.

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez vous adresser à :

**Direction départementale des territoires
et de la mer d'Ille-et-Vilaine**

Service Eau et Biodiversité
12 rue Maurice Fabre - CS 23167
35031 Rennes CEDEX
Tél : 02.90.02.32.00

Mail : ddtm-chasse@ille-et-vilaine.gouv.fr

**Fédération départementale des chasseurs
d'Ille-et-Vilaine**

Maison de la Chasse
Beauregard
35630 Saint-Symphorien
Tél : 02.99.45.50.20

Mail : fdc35@fdc35.com

* *Maladie strictement animale, sans danger pour l'homme, qui ne touche que les suidés (porcs domestiques et sangliers), chez lesquels elle entraîne de fortes mortalités, actuellement présente en Belgique. Renforcer le niveau de biosécurité dans les élevages et au cours des transports, assurer la sensibilisation de l'ensemble des professionnels et des citoyens et poursuivre les actions de préparation des équipes (services de l'État et acteurs professionnels) à la gestion de foyers est la priorité de l'État.*

Contact presse :

Préfecture BRETAGNE - ILLE-ET-VILAINE - Morgane TIREL - 02 99 02 11 81 – morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr